

COMMUNE DE MONTREUX

Séances des 5 et 6 novembre 2014

Président	:	M. Emmanuel GÉTAZ
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Anthony HUYS Mme Bibiana STREICHER M. Julien KUNDERT
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 5 novembre à 20 h. 00 et le jeudi 6 novembre 2014 à 19 h. 00, au Montreux Musique & Convention Centre, avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2014

2 Prestation de serment de conseillers en remplacement de : Mme Marcelle BRÛCHER (ML), démissionnaire, M. Rudolph THOMANN (PLR), démissionnaire, et M. Jean-Richard BAYS (PLR), démissionnaire.

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de Mme Bibiana Streicher « Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue »(date de la commission, le mardi 11 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de Mme Irina Gote « Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune » (date de la commission, le lundi 24 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Nomination

6.1 Nomination d'un membre à la délégation variable montreusienne auprès du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera, en remplacement

de M. Jean-Richard Bays (PLR), démissionnaire

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Rapports des commissions :

- 8.1 sur le postulat de M. Bassam Degerab : « Pour l'organisation et la mise en place d'un Conseil communal des jeunes une fois par année ? ». (Bien que ce postulat ait été retiré par son auteur, le rapport est porté à la connaissance de l'assemblée).
- 8.2 sur le préavis No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet », prise en considération le 30 janvier 2013 (Rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

9 Préavis de la Municipalité :

- 9.1 No 26/2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015 (date de la commission de la CoFin, le mercredi 29 octobre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux).

10 Rapports-préavis de la Municipalité

- 10.1 Rapport-préavis No 27/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, « Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux » et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux (date de la commission, le mardi 11 novembre 2014 à 19 h. 30 à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

11 Développement des postulats

- 11.1 Postulat de M. Alioune Diop « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » ;
- 11.2 Postulat de M. Ch. Allenbach « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ? ».

12 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

M. le Président Emmanuel Gétaz souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée pour cette troisième séance de l'année législative 2014-2015, dans un bâtiment rempli d'œuvres d'art et de belles choses et il pense que cela pourra peut-être nous inspirer indirectement pour nos travaux. La culture inspire, et il invite les membres du Conseil à aller parcourir les allées du MAG, qui est une réunion d'expositions impressionnante.

Il salue la Municipalité qui assiste in corpore à nos débats. Au nom du Conseil, il souhaite également la bienvenue au public, ainsi qu'aux représentants des médias, en les remerciant de l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

M. le Président invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence à la séance du Conseil communal du 5 novembre 2014 :

81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 5 novembre 2014: Mmes Carolanne Feissli, Madeleine Müller, Marie Signori, MM. Grégoire Furrer, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Kevin Grau, Bernard Gret, José Jorge, Jean-Jacques Kiala, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Bernard Schmid, Heinz Schoeneich.

N'ont pas fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 5 novembre 2014: MM. Francis Gonzalez, Gian Franco La Rosa, Saseenthiran Vairavanathar, Enzo Verme.

Présence à la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014 :

60 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014: Mmes Carolanne Feissli, Madeleine Müller, Amiira Neff, Marie Signori, Bibiana Streicher, MM. Alain Borlat, Felice Calvo, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Christian Gagnat, Claude-Pascal Gay, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Kevin Grau, Bernard Gret, Patrick Grognez, José Jorge, Jean-Jacques Kiala, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Olivier Raduljica, Bernard Schmid, Edgar Schneider, Heinz Schoeneich, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence à la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014: MM. Laurent Demartini, Florian Despond, Joseph Filippone, Angelo Giuliano, Francis Gonzalez, Yann Krebs, Gian Franco La Rosa, Cyril Pabst, Quentin Schärer, Saseenthiran Vairavanathar, Enzo Verme.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare donc la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

0 PRÉAMBULE

Concernant l'ordre du jour, M. le Président souhaite informer le Conseil que l'on ne procédera pas à la prestation de serment du remplaçant de M. Jean-Richard Bays, le PLR n'ayant pas encore pu désigner son successeur. Le PLR se voit accorder un délai jusqu'à la prochaine séance du Conseil pour procéder à ce remplacement.

Concernant le préavis sur le règlement, au point 8.1, il s'agit de la pièce de résistance de cette séance. On procédera par vote électronique, en prenant le temps de faire deux votes tests, pour se familiariser avec ce système, avant que l'on se lance dans le débat et procéder aux votes sur le règlement. Comme tous le savent, il y a de fortes chances que l'on ne puisse pas terminer ce point de l'ordre du jour aujourd'hui, ce qui signifie que l'on devra vraisemblablement siéger aussi demain. Si cette éventualité se confirme en cours de séance, M. le Président propose de suspendre nos travaux à 23h00 ce soir, si l'on n'arrive pas à épuiser l'ordre du jour.

Il ouvre la discussion sur ce point.

M. Bassam Degerab demande s'il est possible de faire passer le point 8.2 avant le point 8.1, car il n'est pas certain qu'il puisse assister à la séance de demain, et que par conséquent, si l'on traite le point 8.1 et que l'on doive siéger encore demain et si son absence se confirme, il ne pourra pas s'exprimer sur le point 8.2.

M. le Président l'informe qu'il s'agit d'une motion de procédure et il faut dix personnes qui appuient cette demande, ce qui est bien le cas.

La discussion est ouverte sur cette modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe donc au vote de la modification de l'ordre du jour consistant à l'inversion du point 8.2 et du point 8.1.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette modification de l'ordre du jour à une large majorité.

Au point 6 "Nomination", l'intitulé du point 6.1 doit être très légèrement modifié.

On procédera en effet à la nomination d'un membre **à la délégation variable montreu­sienne auprès du Conseil** intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera, en remplacement de M. Jean-Richard Bays (PLR), démissionnaire.

Cette modification d'intitulé n'a pas d'influence par ailleurs sur la nomination à laquelle on doit procéder.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de cette modification formelle.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette modification à l'unanimité.

On en vient au point concernant M. Bassam Degerab. M. le Président rappelle qu'il ouvrira la discussion sur le rapport sur le postulat retiré de M. Bassam Degerab au point 8.2 qui devient donc maintenant le point 8.1. Vérification faite et en réponse à M. le Conseiller Eric Walther, M. le Président n'a pas trouvé de mention dans la loi ou dans notre règlement du fait que le Conseil soit obligé de débattre d'un rapport sur un sujet retiré de l'ordre du jour, mais on le fera tout de même par respect pour le travail du rapporteur et de la commission.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Enfin, concernant le point "11, Développement des postulats", il a été convenu avec M. Alioune Diop que le développement de son postulat n'aura pas lieu durant cette séance du Conseil, M. Diop ne pouvant se libérer demain de ses obligations professionnelles. Or, les chances étant très grandes que ce point de l'ordre du jour soit abordé demain et par souci d'allègement d'une séance qui sera très longue au final, il a paru préférable que ce développement soit déplacé à une prochaine séance. On retrouvera donc ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie chaleureusement Mme Chevallier pour son excellent travail.

M. le Président relève que l'on a reçu sur les tables un petit cadeau, avec un petit flyer concernant la Fête des Narcisses. Il donne la parole à M. Julien Chevalley afin qu'il puisse expliquer la raison de ce très joli cadeau.

M. Julien Chevalley déclare que dans le cadre du projet de la Jeune Chambre Internationale de la Riviera de faire revivre, l'année prochaine, la Fête des Narcisses à Montreux, ils offrent aux Conseillers un bulbe de narcisse accompagné d'un petit papier expliquant la manière de le planter, et si on désire en commander d'autres.

Concernant la Fête des Narcisses, des informations viendront par la suite et elles sont aussi sur le site internet.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite et remercie M. Julien Chevalley pour cette initiative. En tant qu'habitant des Avants, il y est particulièrement sensible, et il recommande de ne pas oublier de planter ce bulbe dans un jardin, ainsi on aura un ou des narcisses l'an prochain.

2. PRESTATION DE SERMENT DE CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE : MME MARCELLE BRÜCHER (ML), DÉMISSIONNAIRE, ET M. RUDOLPH THOMANN (PLR), DÉMISSIONNAIRE

M. Patrick Aubort, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, signale que le remplaçant de M. Jean-Richard Bays a été nommé, mais il n'a pas pu se libérer ce soir.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Nick Miller (PLR), et de M. Vincent Haldi (ML). Il a été procédé à l'élection de M. Nick Miller, viennent-ensuite sur la liste PLR, conformément à l'art. 66 LEDP. La liste du parti ML ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de M. Vincent Haldi conformément à l'art. 67 LEDP.

MM. Nick Miller et Vincent Haldi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président les félicite pour leur élection et remet à chacun le diplôme de Conseiller communal, un exemplaire du Règlement de notre Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de Mme Bibiana Streicher « Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand'Rue » (date de la commission, le mardi 11 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion :

Présidence UDC : M. Pablo Menzi

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Bürki, Florian Despond, Francis Gonzalez, Mario Gori, Julien Kundert, Tal Luder, Francis Antoine Niquille, Domenico Silleri.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de Mme Irina Gote « Pour le développement de la mobilité douce sur les hauts de la Commune » (date de la commission, le lundi 24 novembre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mme Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Olivier Blanc, Joseph Filippone, Christian Gagnat, Claude-Pascal Gay, Yanick Hess, Anthony Huys, Daniel Manzini.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président Emmanuel Gétaz a reçu deux courriers. Le premier courrier est la lettre de démission de ce Conseil de M. Kevin Grau. M. le Président en donne lecture.

Le deuxième courrier émane du Syndicat SSP Vaud, dont M. le Président donne lecture de quelques courts extraits. Le courrier complet sera joint au procès-verbal (Annexe 1).

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas eu de communication écrite dans l'enveloppe, mais M. le Syndic Laurent Wehrli a une communication orale, et M. le Président lui passe la parole.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient juste à signaler que ces derniers jours les actes du colloque de 2012 sur les fusions des Communes, qui était organisé dans le cadre du 50^{ème} de la Commune de Montreux, viennent de sortir de l'imprimerie, et sont donc enfin disponibles, après relecture par les différents auteurs et donc validés.

Chaque Conseillère et Conseiller recevra demain un courriel permettant d'en réserver un exemplaire qui leur sera remis lors du prochain Conseil, afin de permettre, pour ceux qui sont intéressés, de pouvoir disposer de ce document.

M. le Syndic remet un exemplaire de ce document au Président du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres communications.

6. NOMINATION

6.1 Nomination d'un membre à la délégation variable montreusienne auprès du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera, en remplacement de M. Jean-Richard Bays (PLR), démissionnaire

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. Joe Filippone.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Filippone est élu à la délégation variable montreusienne auprès du Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite M. Joe Filippone pour sa nomination.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Pas de motion, mais deux postulats et une interpellation ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le premier postulat, déposé par Mme Catherine Buchet Bulliard, a pour titre : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman ».

Le deuxième postulat, déposé par M. Alexandre Staeger, a pour titre : « La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? ».

Ces postulats seront développés lors du prochain Conseil.

L'interpellation émane de M. Alexandre Staeger et concerne la situation du personnel du CSI-Riviera/ARAS Riviera.

Cette interpellation sera développée au point 12 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Conformément au vote de la modification de l'ordre du jour, le point 8.1 devient le point 8.2. On passe donc au rapport sur le postulat de M. Bassam Degerab.

8.1 sur le postulat de M. Bassam Degerab : « Pour l'organisation et la mise en place d'un Conseil communal des jeunes une fois par année ? ». (Bien que ce postulat ait été retiré par son auteur, le rapport est porté à la connaissance de l'assemblée).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Radaljica était le président-rapporteur de cette commission et M. le Président Emmanuel Gétaz le prie de bien vouloir le rejoindre.

Comme cela a été dit la discussion est ouverte, mais il n'y aura aucun vote à l'issue de celle-ci.

M. Bassam Degerab, comme on a pu le constater, a retiré son postulat, mais c'est en vérité un retrait tactique. On a pu le voir et le lire dans le rapport, les oppositions étaient formulées par la Municipalité qui ne voulait pas hériter de la mise en place d'un tel projet, ce que M. Degerab comprenait parfaitement vu qu'il prévoyait de le faire porter par le Conseil d'établissement des écoles. Et la deuxième opposition venait du fait qu'il n'y avait pas de demande.

Alors dans son approche, M. Degerab voulait faire passer cet objet auprès du Conseil avant de le soumettre au Conseil d'établissement pour le prendre en charge, et en

réalité il aurait dû faire le contraire. Il devait passer d'abord devant le Conseil d'établissement, et après redéposer ce postulat auprès du Conseil communal.

Cela permettrait d'un côté de générer la demande, donc il n'y aurait plus d'oppositions à ce moment-là, et de l'autre côté, si le Conseil d'établissement le prend en charge, ce ne serait plus à la Municipalité de l'assumer.

Donc M. Degerab retire momentanément son postulat, tel qu'il l'a présenté, pour qu'il passe d'abord auprès du Conseil d'établissement, et ensuite il redéposera un postulat similaire.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet désire apporter quelques compléments d'information par rapport à l'intervention de M. Bassam Degerab.

La démarche qu'il suit est probablement fort adéquate, mais les arguments qu'il avance ne sont pas ceux qui ont été émis en commission. Il ne s'agissait pas d'une envie de la Municipalité de ne pas aborder ce problème, au contraire les arguments ont été donnés pour montrer que cela n'était pas adéquat à ce moment-là d'intervenir. Il ne s'agissait pas que la Municipalité choisisse d'hériter ou non de ce problème, puisque de toute façon, si le postulat passe devant le Conseil communal, la Municipalité doit établir un rapport. Que M. Degerab ait choisi le Conseil d'établissement comme meilleure porte d'entrée, cela n'est absolument pas signalé dans son texte et pour la bonne marche de la réflexion, Mme la Municipale Jacqueline Pellet signale simplement que c'est la Municipalité elle-même qui a suggéré à M. Bassam Degerab de passer par le Conseil d'établissement.

Cela dit, M. Degerab a mentionné que c'est à ce moment-là qu'il n'y aura plus d'oppositions, mais rien n'est moins sûr, parce que le Conseil d'établissement va faire lui aussi une analyse de la situation et va décider si oui ou non il est utile d'aller plus loin.

Sur l'aspect de ce qui va se passer maintenant, Mme la Municipale Jacqueline Pellet peut dire qu'effectivement M. Degerab va présenter son postulat devant le Conseil d'établissement qui va décider, et de toute façon c'est un Conseil qui pour un quart porte des politiques dans ses rangs. Ils auront donc aussi une part de responsabilité et la possibilité de débattre à ce moment-là, et ensuite on verra si cela revient ou non devant le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Comme cela a déjà été dit, il n'y a pas de vote sur ce rapport.

On revient maintenant au point 8.1 qui est devenu le point 8.2.

8.2 sur le préavis No 06/2014 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal du 6 septembre 2006 et réponses à la proposition de Mme Irina Gote de modification de l'art. 82 du Règlement du Conseil communal, afin d'introduire, comme au Grand Conseil, la possibilité de ne pas développer oralement les interpellations, prise en considération le 15 juin 2011, à la proposition de M. Christophe Privet « Pour une adaptation du règlement du Conseil communal suite à l'introduction du site Internet », prise en considération le 30 janvier 2013 (Rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

Ce point de l'ordre du jour devant être traité en plusieurs séances, l'entier des débats sur cet objet figurera dans le procès-verbal de la séance où le Conseil communal aura discuté de tous les articles du règlement, voté sur tous les articles et au final voté les conclusions du rapport.

Les débats sur le Règlement du Conseil débutent.

A 23h05 M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que l'on va arrêter les travaux pour ce soir. Le dernier article du Règlement du Conseil voté est l'article 48, demain l'on reprendra les débats sur le Règlement du Conseil à l'article 49.

M. Yanick Hess déclare que vu le rythme que l'on s'impose pour traiter de ce Règlement du Conseil communal, il ne sait pas si le Bureau va se réunir demain et il se pose la question s'il ne faudrait pas mieux commencer demain par discuter du Budget, parce que si l'on avance au même rythme qu'aujourd'hui, ce n'est même pas certain que l'on termine demain. Il laisse M. le Président apprécier.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que c'est une demande que la Municipalité allait faire, à l'issue des débats de cette soirée, à M. le Président du Conseil, considérant que conformément au règlement actuel, un préavis doit être formellement déposé à une séance, et il est rapporté et voté à la séance suivante. Et évidemment que le budget, pour être voté en décembre et prendre effet au 1^{er} janvier 2015, se doit de pouvoir être déposé formellement dans une séance.

La Municipalité serait donc venue demain matin, en demandant à M. le Président du Conseil une modification de l'ordre du jour, afin de pouvoir mettre ce point avant la suite des débats sur le règlement, pour ainsi respecter le règlement actuel et surtout pour que la Commune de Montreux puisse disposer d'un budget en toute connaissance de cause et conformément aux procédures.

M. le Président Emmanuel Gétaz doit dire que les arguments développés par M. le Syndic Laurent Wehrli et M. Yanick Hess lui semblent éminemment pertinents parce que l'on ne va pas se mettre dans une situation où le budget ne pourrait pas être adopté dans les temps.

Il pense qu'il sera utile que l'on puisse proposer une modification de l'ordre du jour, afin que l'on puisse commencer demain par le budget, ce qui serait une bonne chose.

M. le Président lève la séance et rappelle que demain la séance débute à 19h00. Il déclare qu'il y aura de quoi se sustenter entre 20h30 et 20h50.

On commencera à 19h00 précise et on votera à ce moment-là une modification de l'ordre du jour, si elle est acceptée par le Conseil.

M. le Président souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée et un bon retour dans leur foyer et demande à chacun de ramener les boîtiers pour les votes à l'arrière de la salle.

Reprise des travaux, jeudi 6 novembre 2014 – 19h00

M. le Président déclare ouverte la séance du 6 novembre 2014 et salue l'assemblée. On a vérifié le nombre de présence et le quorum est atteint. On va donc pouvoir reprendre les débats. Il prie Mme Catherine Buchet Bulliard de le rejoindre.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess déclare que comme indiqué hier, il semblait assez important que l'on puisse parler du budget. Il ne sait pas si le Bureau s'est réuni et a pris position par rapport à ce qui doit être fait ou pas. Si l'on admet que ce soir on prend beaucoup de temps pour l'objet du Règlement du Conseil communal, on serait serré pour le budget. Qu'en est-il de l'ordre du jour de la soirée ?

M. le Président remercie M. Hess, et il allait évoquer cet aspect très important. Comme il a été discuté hier soir, M. le Président suggère que l'on procède à une modification de l'ordre du jour. Il propose que l'on s'occupe d'abord du budget et ensuite que l'on revienne au règlement.

Bien entendu c'est un peu préjudiciable pour celles et ceux qui devaient intervenir sur d'autres points de l'ordre du jour, il en est fort conscient. Néanmoins il faut être conscient aussi que l'on a pris un certain rythme avec le traitement de ce règlement et il faut qu'on le garde. Par ailleurs il y a aussi l'aspect technologique. On a aujourd'hui à disposition le vote électronique et la location de ce système coûte relativement cher.

Si on a une chance de terminer ce règlement aujourd'hui ce serait l'idéal de ce point de vue, et ce sera sa proposition.

La parole est donnée à M. Olivier Gfeller.

M. Olivier Gfeller croit qu'il n'est pas possible de procéder de cette manière et il dépose une motion de procédure. On termine d'abord l'ordre du jour et ensuite on passe au règlement. On a un certain nombre de choses à faire par rapport à cet ordre du jour et on ne peut pas repousser cela au mois prochain. Par contre, pour le règlement, il était prévu d'avancer tant qu'on le pouvait.

Voilà la proposition de M. Olivier Gfeller.

M. le Président Emmanuel Gétaz demande à M. Olivier Gfeller de la formuler clairement, à savoir que M. Gfeller propose que l'on traite tout le reste de l'ordre du jour et que l'on revienne ensuite sur le règlement.

M. Olivier Gfeller rappelle la motion de procédure qu'il a proposée, qui consiste à terminer l'ordre du jour et ensuite revenir au règlement.

M. le Président relève qu'elle doit être appuyée par 10 personnes, ce qui est bien le cas.

Il rappelle que l'on a une motion de procédure de M. Olivier Gfeller qui consiste à interrompre les débats sur le règlement, à traiter la suite de l'ordre du jour jusqu'à son terme, y compris les interpellations, etc., et ensuite reprendre les débats sur le règlement. Ceci est la première proposition.

M. le Président aurait préféré que l'on fasse uniquement le budget et qu'ensuite on revienne sur le règlement, mais si l'assemblée préfère la proposition de M. Gfeller il n'y a pas de problème.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président précise que le quorum est atteint, mais avec 53 Conseillères et Conseillers, il faut donc être discipliné.

On passe au vote sur la motion de procédure proposée par M. Gfeller comme formulée précédemment.

Le Conseil communal de Montreux accepte la motion de procédure de M. Olivier Gfeller à une large majorité.

On va traiter la suite de l'ordre du jour, **sans changer de numérotation**, avant de revenir au point 8.2 "Règlement du Conseil", et donc maintenant on continue par le point 9. de l'ordre du jour.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1 No 26/2014 relatif au budget communal ordinaire pour 2015 (date de la commission de la CoFin, le mercredi 29 octobre 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux).

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat a l'honneur et la satisfaction de présenter le budget au nom de la Municipalité. C'est un bon budget 2015, presque équilibré. Fr. 146'000'000.- de charges, Fr. 144'000'000.- de recettes, un résultat déficitaire de 2,3 millions, 1,6%, mais une marge d'autofinancement qui progresse de 2,5 à 3,6 millions.

Il s'inscrit clairement dans la continuité de la politique financière et le respect du programme de législature, et c'est dans ce sens-là que la Municipalité est satisfaite de le présenter au Conseil communal.

M. Pierre Rochat renonce, vu le temps, à faire une présentation power point qui aurait pris quelques minutes. Ce qu'il constate simplement c'est que dans ce budget les charges sont contenues, dans le respect des engagements : statut du personnel, structure petite enfance, gestion des déchets. Les investissements et l'endettement qui va en résulter, pour une part, sont conformes aux intentions et aux prévisions.

D'autre part, la péréquation et la facture sociale sont intégrées en tenant compte au mieux des éléments dont on dispose.

A noter simplement, c'est un élément important qui a été relevé déjà plusieurs fois, que les effets de la péréquation et la problématique de l'évolution de la facture sociale ont provoqué deux augmentations, déjà en 2014, de l'ordre de 3 millions chacun, soit 6 millions de plus au niveau des charges, qui ont été bien sûr répercutées au niveau du budget 2015. C'est un élément assez important à prendre en compte, qui met en évidence à quel point ce budget, même s'il est légèrement déficitaire, est un budget bien contenu.

En ce qui concerne les recettes, M. le Municipal Pierre Rochat aimerait relever qu'elles sont heureusement elles aussi, dans un contexte de conjoncture qui peut apparaître parfois morose aux yeux de certains, globalement favorables et bien orientées. Les recettes ont été estimées au niveau du Canton, pour 2014 et 2015, avec une progression de l'ordre de 5% chaque année. Au niveau de la Commune, on est dans ces mêmes provisions, et les constats que l'on fait d'ores et déjà à l'échéance d'août ou de septembre, permettent de penser que l'on est dans cette même orientation, y compris avec la prise en compte de la baisse d'impôt d'un point.

Encore une fois, dans ce contexte, on présente ce qui paraît être un bon budget, qui reste un budget avec évidemment toutes les réserves liées au caractère aléatoire de certaines prévisions. La Municipalité est à disposition de la Commission des finances pour répondre à toutes ses questions et pour travailler sur ce projet.

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est avec satisfaction que le groupe UDC a pris connaissance du budget communal 2015 et en remercie ses auteurs.

Sans entrer dans l'analyse ponctuelle des différentes rubriques de ce budget, il en ressort une projection honorablement maîtrisée des charges avec une augmentation de celles-ci d'environ 4 millions de francs compensées par des recettes supplémentaires prévues de 5 millions environ par rapport au budget 2014.

La marge d'autofinancement s'améliore significativement d'environ 1,2 millions par rapport au budget précédent, dégageant ainsi un autofinancement prévu de 3,6 millions de francs.

Malgré tout le déficit prévu est de 2,3 millions !

Le groupe UDC, à l'analyse de ce budget, constate et ce à nouveau, que la Municipalité minimise les recettes, influençant ainsi le résultat final.

Une marge de manœuvre existe, nous le savons, reste à savoir « où et combien ». Un budget reste un budget, même si celui-ci est l'addition juste de chiffres un peu moins réalistes !!!

Ne voyez pas dans ces propos une quelconque ironie envers les auteurs de ce budget qui, je le répète, ont effectué un travail conséquent.

Ceci dit, il est de coutume et Montreux n'échappe pas à la règle, que cette prudence toute vaudoise en matière d'élaboration budgétaire communale, soit de mise... !

Tout un chacun sait qu'une bonne gestion est basée sur une maîtrise des coûts, où la facture sociale devient, au fil des années, monstrueuse.

A titre d'exemple, les aides et subventions accordées par notre cité en 2013 l'ont été à hauteur de 16,7 millions. Le budget 2015, quant à lui, prévoit 23 millions...

Une augmentation de 6,3 millions de francs en deux ans... ! soit environ 38% d'augmentation. Le groupe UDC veillera donc à la pertinence de l'attribution de ces aides et subventions.

Fort du principe de gestion rigoureuse des dépenses, nous serons particulièrement attentifs aux différentes charges incombant à notre Commune tous dicastères confondus.

Pour ma part, et ce à titre personnel, je me réjouis d'ores et déjà de participer en tant que nouveau membre de la COFIN à un débat ouvert, franc et constructif dans ce dossier, et ce pour la bonne gestion des deniers publics. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Jean-Baptiste Piemontesi donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR remarque avec satisfaction que malgré une baisse d'impôt acceptée par notre Conseil et une nouvelle péréquation financière qui implique une hausse des charges de près de quatre millions, la Municipalité parvient tout de même à nous présenter un budget de fonctionnement amélioré par rapport aux années précédentes.

Le groupe PLR se réjouit également de la poursuite des investissements pour notre Commune, initiés les années précédentes et l'aboutissement de certains projets.

Le présent budget nous semble réaliste mais prudent, ce qui nous inspire une gestion durable dans une vision à long terme pour notre Commune. Nous souhaitons bon travail à la COFIN dans l'examen de ce budget et nous nous réjouissons d'étudier prochainement son rapport. »

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne cache pas sa surprise de voir la Municipalité nous présenter un budget déficitaire. En effet, cette même Municipalité nous assurait de la solidité et de la stabilité financière de notre Commune lors des deux dernières séances, après avoir elle-même proposé une baisse d'impôt. On comprend dès lors mal qu'elle veuille nous faire accepter un budget déficitaire. Ce qu'on comprend surtout, c'est qu'il est difficile de faire accepter une baisse d'impôt d'un million de francs en annonçant simultanément un budget déficitaire à hauteur de 2,3 millions.

Il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille. La marge d'autofinancement est positive. Ce sont essentiellement les amortissements qui péjorent le résultat. Cela revient tout de même à dire que nous investissons au-dessus des moyens qui nous sont propres. Le recours à l'emprunt est inévitable pour assurer la réalisation des projets actuels et futurs. Ce n'est peut-être pas dramatique vu le niveau d'endettement de la Commune, mais l'emprunt coûte : il faut payer des intérêts. On ne peut donc s'empêcher de remarquer qu'il coûterait au final moins cher de ne pas baisser les impôts. Ce sont les banquiers qui vont se frotter les mains.

Et je ne pourrai pas reprocher aux mauvaises langues de dire que nous allons financer la baisse d'impôt votée lors du dernier Conseil par nos emprunts.

Il faut toutefois relever le fait que la baisse d'impôt ne provoque pas à elle seule le déficit. Elle ne fait qu'aggraver ce dernier d'un bon million.

On ose à peine imaginer ce qu'il en serait si nous avions accepté une baisse d'impôt de deux points plutôt que d'un seul.

Nous souhaitons par conséquent que ceux qui ont accepté de baisser les impôts trouvent le moyen de réduire le déficit à 1,3 millions, ce qui correspond au déficit budgétaire auquel nous devrions faire face sans cadeau fiscal, cadeau qui, encore une fois, profite surtout aux hauts revenus plutôt qu'à l'ensemble des citoyens, de sorte que nous puissions garantir le financement des investissements en recourant le moins possible à l'emprunt.

On me répondra certes que le budget est fait pour être faux et que les comptes seront certainement meilleurs. Mais je me permets de rappeler que ce n'est pas au moment des comptes qu'il faut chercher à faire des économies. C'est trop tard, l'argent a déjà été dépensé. C'est donc au moment du budget qu'il faut travailler dans ce sens.

Enfin, nous nous sommes intéressés au compte ordures et déchets. Nous constatons que, par rapport à 2013, l'augmentation de revenus prévisible pour 2015 due à l'introduction des taxes au sac et forfaitaires se monte à Fr. 3'535'172.-. Le montant subventionné pour le paiement de la Taxe forfaitaire Habitant se monte à Fr.

1'680'000.- et pour la Taxe forfaitaire Entreprise à Fr. 180'000.-. Par conséquent, il faut noter que, suite à l'introduction de ces taxes poubelles et des mesures compensatoires votées par notre Conseil, la Commune dispose d'une manne supplémentaire de Fr. 1'675'172.-, ce qui équivaut à une augmentation de deux points d'impôt environ, supportée en majeure partie par les familles. Et ce dernier élément est regrettable.

Nous souhaitons par conséquent un bon travail à la CoFin en espérant voir dans le rapport des solutions pour réduire le déficit d'environ 1,3 millions de francs. »

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget 2015 proposé par la Municipalité peut être qualifié de rigoureux et réaliste.

Rigoureux, dans la mesure où la Municipalité a demandé à ses services de limiter l'enveloppe globale des dépenses des biens et des services à la moyenne des derniers exercices comptables. Il s'agit donc d'un copier-coller du budget 2014, avec peu d'évolution, peu de changement et peu de surprise.

Réaliste, dans le sens que, malgré un déficit d'un peu plus 2,3 millions, la marge d'autofinancement à hauteur de 3,5 millions, est en progression par rapport au budget 2014. Réaliste aussi car ce budget tient compte de l'augmentation des charges dites liées ainsi qu'à la participation des charges des collectivités publiques, notamment la facture sociale et les charges de péréquation intercommunale. Réaliste également, puisqu'il tient compte de la baisse d'impôts de 1 point, votée dernièrement par notre Conseil communal.

La situation financière de notre Commune demeure en bonne santé, notamment en comparaison avec les localités de même taille. Néanmoins, le recours à l'emprunt a débuté cette année pour financer les trois grands projets que sont la Maison de Quartier à Clarens, le parc Donner et les terrains de sport de la Saussaz. Sachant que plusieurs projets d'investissement sont encore à l'ordre du jour actuellement, notamment la requalification de la parcelle Held, le parking de Chailly, le réaménagement des quais de la Rouvenaz et autres bâtiments scolaires, il s'agira de maîtriser l'endettement de notre Commune, malgré des taux d'intérêt qui sont historiquement bas.

Concernant les recettes fiscales, en hausse de plus de 4 millions par rapport au budget 2014, elles nous paraissent très optimistes malgré l'augmentation de la population envisagée et du contexte économique favorable de notre région.

Il s'agira également de ne pas négliger l'entretien de notre patrimoine. Situation déjà vécue ces dernières années, puisque nous avons voté à plusieurs reprises des préavis de rattrapage dans ce domaine. Le danger est qu'à l'avenir on répète ces mêmes erreurs, c'est-à-dire que l'on ne se donne pas les moyens pour l'entretien courant de notre patrimoine.

En conclusion, le parti socialiste se réjouit de l'effort fourni par la Municipalité dans le cadre de l'aide au logement, par le biais d'une subvention de Fr. 150'000.- à la Fondation Apollo, ainsi qu'aux mesures positives pour la petite enfance. Des valeurs

que le parti socialiste défendra durant les futures séances de la Commission des finances. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget que nous présente la Municipalité nous paraît à priori acceptable. La prudence nécessaire table sur un léger déficit, toutefois celui-ci reste modeste et gageons que nous touchons l'équilibre. Comme souligné dans le préavis, la marge d'autofinancement va en augmentant, ce que nous saluons particulièrement. Toutefois, on n'aurait pu en attendre moins vu la baisse d'impôt accordée récemment par ce plénum.

On constate néanmoins que les revenus de la Commune sont stables ces dernières années. De l'assiette de l'imposition, l'impôt sur les successions en constitue certainement la part la plus variable, avec un effet retors puisque ce n'est logiquement que l'année suivante que la péréquation tient compte de cette manne. En 2015, on paiera donc le contrecoup des bénéficiaires de cette année.

Par ailleurs, si l'on ne peut que regretter l'augmentation de la facture sociale, il ne s'agit là que d'un phénomène récurrent au niveau de toutes les communes. On ne peut que le déplorer, mais il s'agit d'un contrecoup des réformes antisociales menées au niveau de l'assurance chômage et de l'AI, avec un report de charge au final sur les communes. Heureusement, nous avons la capacité financière pour assurer cette prise en charge.

La situation financière de notre Commune se trouve en effet être dans un vent favorable. Le tissu économique diversifié de la Commune, comme cela a été souligné dans le préavis, y est sans doute pour quelque chose. Toutefois un bémol que je souhaiterais émettre, les prélèvements dans les fonds de réserve nous laissent précisément sur notre réserve, car cela permet d'améliorer artificiellement le budget.

Bref, vous l'aurez compris, ce budget nous semble à priori positif, reste à voir si cet à priori résistera à l'examen de la Commission des finances. Merci de votre attention. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président souligne qu'il a déjà annoncé la date de la première séance de la Commission des finances. On passe donc au point 10 de l'ordre du jour.

10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Rapport-préavis No 27/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Maximilien Graf, pris en considération le 1^{er} septembre 2010, « Afin de sauver et de dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux » et à l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 20'000.- en faveur du nouveau marché de Montreux (date de la commission, le mardi 11 novembre 2014 à 19 h. 30 à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : MM. Stéphane Barbey, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Patrick Grognuz, Vincent Haldi, Yanick Hess, Anthony Huys, Franco Meichtry, François Pochon.

11. DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS

11.1 Postulat de M. Alioune Diop « Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » ;

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle qu'il a annoncé hier que le point 11.1 sera développé ultérieurement, M. Alioune Diop étant excusé ce soir pour des raisons professionnelles.

11.2 Postulat de M. Ch. Allenbach « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ? ».

M. Christian Allenbach donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme vous le savez, la Commune de Montreux abrite une proportion élevée de résidents étrangers : 47%.

La plupart d'entre eux ne présentent pas de problème particulier d'intégration, venant de pays limitrophes, ou séjournant pour des motifs professionnels ou encore en séjour d'étude. Les structures d'accueil, mises à disposition par notre Commune, suffisent à répondre à leurs besoins en la matière.

Cependant, force est de constater qu'une proportion croissante d'entre eux, en dépit de la politique de plus en plus restrictive de la Suisse et de l'UE en la matière, est amenée à résider de manière durable dans notre pays, poussés par des raisons diverses liées à l'insécurité, la pauvreté, l'absence de travail, de perspective d'avenir, etc. Nous n'avons pas le choix de les accepter ou non, étant liés par des accords et un devoir de solidarité avec les pays qui nous entourent ainsi que les autres cantons.

Ces personnes rencontrent des difficultés à s'intégrer de par les obstacles de la langue, de la culture, voire des traumatismes vécus en rapport avec l'émigration. Si nous ne voulons pas laisser se développer des foyers de ségrégation et de marginalisation, nous devons veiller à favoriser leur intégration dans notre société, tout en respectant leur identité. N'oublions pas non plus les habitants de notre Commune qui, pour diverses raisons, (âge, situation sociale précaire...) ont de plus en plus de peine à recourir aux services et aux moyens d'information mis à leur disposition et qui courent le risque d'être marginalisés. Il y a là également des besoins nouveaux qu'il faudrait recenser.

Face à ce problème nouveau et de plus en plus urgent, un certain nombre d'initiatives privées, ou en collaboration avec la Commune, ont déjà été prises à Montreux (cours de langue, Café Bienvenue, et d'autres) et la Commission pour la Cohésion sociale et l'intégration, soit la CoCoSi, mise en place par la Municipalité, a fait un travail non négligeable en réunissant les représentants des milieux concernés. Cependant, celle-ci manque de compétences et de moyens pour mener un travail plus approfondi et proactif en matière d'intégration. Un « Répondant en matière d'intégration et de lutte contre le racisme » a bien été désigné par la Municipalité, mais celui-ci partage cette tâche avec d'autres responsabilités et ne peut y accorder le temps qu'il faudrait.

La Confédération et le Canton de Vaud encouragent les initiatives des communes et mettent à leur disposition des moyens financiers et l'aide du Bureau cantonal d'intégration, sur la base de projets concrets et budgétés.

Plusieurs communes du canton ont nommé un délégué à l'intégration : Yverdon, Lausanne, Vevey, Nyon, Renens, et plus près de nous la Municipalité d'Aigle collabore étroitement avec un diacre qui mène des actions remarquables depuis plusieurs années dans ce domaine.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'établir un rapport sur les actions entreprises sur le territoire de la Commune pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale, et d'étudier toutes les mesure pouvant permettre une meilleure coordination et une plus grande efficacité de celles-ci, notamment en organisant des Etats généraux de l'intégration, ainsi que d'envisager la création d'un poste de délégué à l'intégration, conformément aux intentions exprimées dans le programme de législature de la Municipalité pour 2011-2016. Je vous remercie de votre attention. »

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

12 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas eu de réponse de la Municipalité à des interpellations.

12.1 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la situation du personnel du CSI-Riviera/ARAS Riviera.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a été informé par le clavier du secrétaire du Syndicat des services publics région Vaud du fait qu'un préavis de grève avait été voté par l'assemblée du personnel du CSR et des AAS de la Riviera.

Les employés se plaignent notamment de l'opacité des conditions de leur transfert vers l'ARAS Riviera.

Mme Rimella, en tant que présidente de l'ARAS Riviera, a répondu à la demande d'information relayée par le syndicat SSP en expliquant qu'il n'y a aujourd'hui plus rien à expliquer et que les exigences du syndicat sont dépourvues de tout fondement.

Le syndicat, représentant les employés, estime pour sa part que les droits fondamentaux du personnel et que les règles élémentaires de transparence et d'équité du service public ont été violées. Par ailleurs, le CoDir de l'ARAS semble ne pas reconnaître que la délégation syndicale du Syndicat des services publics (SSP), mandatée par l'Assemblée générale, soit son interlocuteur légitime et incontournable concernant la négociation collective des conditions d'emploi et du transfert du personnel des AAS et CSI au sein de la nouvelle entité, l'ARAS Riviera.

Visiblement, le climat n'est pas vraiment propice au dialogue.

Depuis le 9 octobre, il semble que la situation ait évolué. Des documents demandés ont été remis aux collaborateurs et collaboratrices, mais pas à la Délégation syndicale.

Selon le SSP, M. Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS, a convoqué les parties, le SSP et le CoDir, pour le 13 novembre 2014 afin de rechercher une solution à ce conflit de travail. Dans l'attente de cette rencontre, le délai de préavis de grève a été prolongé.

Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire pour pouvoir répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur la situation actuelle de manière générale ?
2. La Municipalité estime-t-elle opportun que le CoDir de l'ARAS, en tant qu'employeur, rompe le dialogue avec le syndicat mandaté pour défendre les intérêts des employés ?
3. Les employés concernés par le transfert vers l'ARAS ont-ils été dûment informés, du point de vue légal d'une part, du point de vue du respect du principe de transparence et du maintien d'un climat de confiance employeur-employé d'autre part ?
4. Le cas échéant, quand une telle information a-t-elle eu lieu ?
5. Les employés concernés bénéficieront-ils d'un délai de réflexion suffisant pour se déterminer quant à leurs nouvelles conditions de travail, soit au moins le temps de consulter leur syndicat tous ensemble ?
6. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité dans ce dossier et que compte-t-elle faire par exemple auprès du CoDir de l'ARAS Riviera pour trouver une issue favorable à ce conflit ?
7. Les personnes bénéficiaires des prestations de l'ARAS Riviera seront-elles touchées ?

Nous remercions par avance la Municipalité de bien vouloir nous renseigner sur ces aspects. »

M. le Syndic Laurent Wehrli, signale l'absence excusée de M. le Municipal Caleb Walther, retenu par le Comité directeur de Sécurité Riviera, mais qui devait pouvoir nous rejoindre et répondre à cette interpellation. Mais l'ordre du jour ayant été modifié, cela ne va donc certainement pas lui être possible.

M. Laurent Wehrli va donc commencer à répondre, sans aucun doute partiellement, aux différentes questions, afin d'éviter toutes les inquiétudes en regard des questions tout à fait pertinentes et justifiées qui ont été déposées au travers de cette interpellation. Sans aucun doute qu'une réponse complémentaire viendra peut-être, dans un deuxième temps, de la part de M. Caleb Walther.

A la première question, M. le Syndic Laurent Wehrli répond que de manière générale il ne peut que confirmer ce qui est évoqué au travers de l'interpellation. Il peut peut-être ajouter quelques éléments complémentaires.

Tout d'abord que la Municipalité a été régulièrement informée de la situation par son délégué au sein du Comité Directeur de l'ARAS Riviera, respectivement de ses délégués au sein du Conseil intercommunal de l'ARAS Riviera.

La Municipalité a reçu d'autres courriers que ceux du syndicat, notamment de plusieurs d'employés – et il le dit ici sans vouloir épiloguer mais simplement pour porter cela à la connaissance du Conseil – suite à la correspondance du syndicat, lesquels ont écrit d'eux-mêmes à la Municipalité pour dire qu'ils ne soutenaient absolument pas le courrier du syndicat, qu'ils ne se sentaient absolument pas représentés par le syndicat qui disait qu'il représentait tous les employés, et ces employés ont certifié ne pas suivre les demandes faites par le syndicat. De ce fait, le Comité Directeur de l'ARAS Riviera doit être attentif au fait que le syndicat ne représente pas tous les employés.

A la deuxième question, M. le Syndic Laurent Wehrli répond qu'à la connaissance de la Municipalité il n'y a pas eu rupture avec le syndicat, mais la volonté de passer par les organes désignés, à savoir la Délégation du personnel, qui pouvait et avait le droit de se faire accompagner du syndicat. Il n'y a pas eu de rupture avec le syndicat dans le sens de ne pas vouloir dialoguer avec le syndicat, mais la volonté d'utiliser les organes normalement désignés à l'interne, par élection, soit la Délégation du personnel. Cette dernière d'ailleurs faisant également partie de ceux qui, ces derniers jours, ont confirmé que la situation s'était largement améliorée, au gré des différents contrats qui ont été transmis aux employés, qui ont eu le temps de les étudier, de les faire étudier même lors des séances avec le syndicat ou la Délégation. Preuve en est d'ailleurs que de nouveaux contrats de travail ont déjà été retournés au Comité Directeur de l'ARAS, avec la signature des employés valant comme engagement à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le cadre du regroupement de l'ARAS Riviera.

Pour la question quatre, M. le Syndic Laurent Wehrli ne peut pas certifier la date de quand cela s'est fait. Il sait que cela s'est fait ces deux ou trois dernières semaines, mais si M. l'Interpellateur veut absolument connaître la date exacte, il faudra que M. le Municipal Caleb Walther le renseigne plus précisément.

A la question cinq, M. le Syndic Laurent Wehrli croit avoir déjà répondu. Dans le cadre de la procédure actuelle qui est toujours en cours d'ailleurs, un certain nombre d'employés sont encore en train de finaliser leur réponse aux nouveaux contrats de travail, avec évidemment toutes les conditions et les nouveaux éléments, puisque le Conseil intercommunal de l'ARAS Riviera a adopté, fin septembre, sur proposition du Comité Directeur, le nouveau statut du personnel qui évidemment fait partie intégrante du contrat.

A la sixième question, M. le Syndic Laurent Wehrli, répond très formellement, au nom de la relation juridique que la Municipalité a avec l'ARAS Riviera, qu'elle est une association intercommunale, à qui des tâches ont été déléguées par base légale, à savoir la loi sur l'organisation du financement de l'aide sociale vaudoise et la LASV, la loi sur l'aide sociale de 2005, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. On n'a pas de marge de manœuvre extrême, puisque ce domaine de compétence n'est plus directement en main de la Municipalité. Comme la

Municipalité a un mandat de travail pour l'ARAS Riviera et que jusqu'au 31 décembre de cette année, ce personnel du Centre social intercommunal de Montreux et personnel communal, sur mandat et facture de l'ARAS Riviera respectivement du Canton qui coordonne toute la délivrance de l'aide sociale vaudoise, au travers des 10 régions existant dans le Canton de Vaud, et la Commune de Lausanne pour la 11^{ème} région, on a évidemment pris langue régulièrement sur cette situation. M. Caleb Walther, membre du Comité Directeur, a régulièrement renseigné la Municipalité. La Municipalité a suivi cela de manière attentive, c'est notre personnel, ce sont des gens que l'on connaît depuis de nombreuses années, on a donc été informé d'un certain nombre de soucis, et on les a, à chaque fois, relayés au Comité Directeur, afin de permettre de trouver cette issue favorable, au même titre que la Municipalité de Vevey, site de l'autre Centre social intercommunal concerné dans le cadre de cette fusion.

Enfin, M. Laurent Wehrli tenait surtout à pouvoir répondre ce soir par rapport à la septième question. A ce jour il n'y a eu aucune modification dans la délivrance des prestations faites par l'ARAS Riviera, validée d'ailleurs par le contrôle du Canton.

Evidemment que s'il y a préavis de grève, on pourrait s'inquiéter, qu'au travers de ce préavis de grève, il y ait du personnel qui soit absent à certaines heures. Mais comme cela a été relevé dans l'interpellation, le préavis de grève est repoussé, il n'a pas été mis en vigueur. A ce jour il n'y a eu aucune différence pour les usagers et l'on espère très vivement que la reprise du dialogue, notamment le rôle de la Délégation du personnel et le fait que maintenant l'entier du personnel dispose de son futur contrat, des futures conditions générales de travail, du règlement du personnel, tous ces éléments permettront, de retrouver une forme de calme utile à l'ensemble des employés et du Comité Directeur de l'ARAS, en vue de cette fusion au 1^{er} janvier 2015.

M. le Syndic Laurent Wehrli demande à ce qu'on l'excuse de ne pas pouvoir répondre très précisément sur la date de l'information, il n'a pas le jour exact de quand les documents ont été envoyés aux différentes personnes concernées, mais il ose espérer que malgré ce manque d'information M. l'Interpellateur ainsi que le Conseil, ont eu les réponses attendues à cette interpellation.

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse.

M. Michel Zulauf déclare que l'on a ce soir une séance qui va durer longtemps, qui est très chargée, et il regrette un peu, avec toute l'amitié qu'il porte à M. le Syndic Laurent Wehrli, que l'on ait passé dix minutes pour entendre une réponse évasive. Le Conseil est en droit d'avoir des informations plus précises sur les dispositions nouvelles qui ont été prises par le Canton, auxquelles nos communes sont associées et il aimerait bien qu'un complément d'information puisse être apporté à l'interpellation de M. Alexandre Staeger.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond que c'est le choix de M. Zulauf de qualifier la réponse d'évasive. Il n'a fait que répondre aux questions

posées. S'il y avait eu la question : « Quelles sont les nouvelles conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du Centre social intercommunal de Montreux à partir du 1^{er} janvier ? », évidemment qu'il aurait dit que la réponse serait faite par écrit, puisqu'à ce moment-là il aurait fallu pouvoir disposer du statut du personnel, mais en l'occurrence cette question n'était pas posée.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président remercie M. le Syndic Laurent Wehrli et Mme Corinne Millasson qui ont accompagné le Conseil jusqu'à cette heure avancée de la soirée, après avoir commencé plus tôt que d'habitude.

Il tient également à remercier les membres du Conseil pour leur discipline et leur patience, on a réussi à tenir le quorum jusqu'à maintenant et cela a permis, même s'il reste encore bien du travail, de beaucoup avancer.

Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et donne rendez-vous à tous le mercredi 3 décembre à 18h00, pour la séance qui sera suivie du repas dans un des restaurants du Marché de Noël. Il demande aux Conseillères et Conseillers de noter qu'ils seront convoqués le 4 décembre, dès 20h00, pour une séance supplémentaire, qui sera entièrement consacrée au Règlement du Conseil. M. le Président lève la séance à 22h50.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier

Annexe: 1 correspondance